N°02 · HIVER 2026-2027

GRATUIT · GOZECO.FR

GOZECO MAG

Le magazine de la rénovation énergétique et des aides

MIS À JOUR LE 22 NOVEMBRE 2026

NUMÉRO SPÉCIAL

L'essentiel de la rénovation 2026-2027

REVUE GLOBALE
11 guides en 1
nos hors-séries résumés et reliés

MaPrimeRénov', primes CEE, DPE, chauffage, solaire, artisans, arnaques : ce qui a changé, ce qui arrive, et par où commencer selon votre situation.



Illustration générée par IA

2026 en dates
Tout ce qui a changé, mois par mois

2027
Ce qui est publié et ce qui n'est qu'en discussion

11 hors-séries
Une page chacun, avec son QR code

Arnaques
Les 10 réflexes avant de signer

Sommaire

N°02

HIVER 2026-2027

03 ÉDITO Une année de virages

04 REPÈRES Ce qui a changé en 2026

06 REPÈRES Ce qui arrive en 2027

08 HORS-SÉRIE N°1 Pompe à chaleur

09 HORS-SÉRIE N°2 Isolation

10 HORS-SÉRIE N°3 MaPrimeRénov'

11 HORS-SÉRIE N°4 Primes CEE

12 HORS-SÉRIE N°5 Financer ses travaux

13 HORS-SÉRIE N°6 Bailleurs, locataires, copropriétés

14 HORS-SÉRIE N°7 DPE et audit

15 HORS-SÉRIE N°8 Solaire

16 HORS-SÉRIE N°9 Artisan RGE et arnaques

17 HORS-SÉRIE N°10 Chauffage, eau chaude, ventilation

18 HORS-SÉRIE N°11 Entreprises, collectivités, agriculteurs

19 ANNUAIRE Qui fait quoi

20 VIGILANCE Arnaques : les 10 réflexes

21 PARCOURS Par où commencer selon votre situation

22 CHECK-LIST 12 vérifications avant de signer

23 MÉTHODE Comment ce numéro a été fait

24 SOURCES Nos sources numérotées et datées

26 LES 11 GUIDES Où lire chaque hors-série



PAGES 08 À 18

Onze hors-séries, une page chacun



PAGE 20

Appels, SMS, porte-à-porte : vos réflexes



PAGE 22

La check-list avant de signer

GOZECO MAG

Magazine d'information gratuit édité par GOZECO, média privé — www.gozeco.fr. Numéro 02, hiver 2026-2027 : synthèse des hors-séries n°1 à n°11. Mis à jour le 22 novembre 2026, d'après des sources publiques (Légifrance, Anah, France Rénov', ADEME, Service-Public, Parlement). Magazine réalisé avec l'aide d'une intelligence artificielle, à partir de sources publiques ; une erreur reste possible : signalez-la à contact@gozeco.fr.

AVERTISSEMENT

Contenu pédagogique et général. Aucun montant n'est garanti : montants et conditions évoluent et se vérifient au moment de chaque dossier. Les textes seulement en discussion au 22 novembre 2026 sont présentés comme tels. Chaque renvoi [n] désigne une source des pages 24 et 25.

ILLUSTRATIONS

Images d'illustration générées par intelligence artificielle. Elles ne représentent ni des personnes, ni des logements, ni des chantiers réels. Reproduction interdite sans accord.



Illustration générée par IA

ÉDITO

Une année de *virages*

L'année 2026 a bousculé presque toutes les aides à la rénovation. Le guichet MaPrimeRénov' est resté fermé du 1er janvier au 23 février, faute de loi de finances[5]. Le 1er septembre, le parcours « par geste » a été recentré sur les pompes à chaleur[3]. Le 16 novembre, les primes CEE ont changé de catégories de revenus[13]. Entre-temps, le surplus photovoltaïque est tombé à 1,1 c€ HT le kWh[51], et le démarchage téléphonique est resté interdit dans ce secteur, même avec votre accord[65].

Pour suivre, nous avons publié onze hors-séries, un par sujet, chacun avec ses sources datées. Ce numéro les relie : ce qui a changé, ce qui arrive en 2027, une page par hors-série, puis les réflexes communs à tous les projets. Chaque chiffre renvoie à une source numérotée, pages 24 et 25, reprise du hors-série d'où il vient.

Une règle de lecture : ce qui est voté et publié est séparé de ce qui est seulement en discussion. Au 22 novembre 2026, le budget 2027 et le projet de loi sur le logement ne sont pas adoptés[34][87] : nous ne les présentons jamais comme acquis.

— La rédaction GOZECO

« Une aide annoncée n'est pas une aide acquise. »

À GARDER EN TÊTE

NOTRE MÉTHODE

- Uniquement des faits déjà vérifiés dans nos 11 hors-séries.
- Chaque chiffre porte un renvoi vers sa source datée.
- Quand deux hors-séries diffèrent, le plus récent fait foi (page 23).
- Aucun montant promis : des plafonds, des « jusqu'à ».

REPÈRES · 1/2

Ce qui a changé *en 2026*

Douze mois, onze hors-séries : les dates à connaître, de janvier à novembre. En orange, les changements qui touchent le plus de ménages.

01/01 2026 — Début de l'année : trois bascules
Début de la 6e période des primes CEE, jusqu'au 31/12/2030[9]. MaPrimeRénov' par geste ne finance plus l'isolation des murs ni les chaudières biomasse[4]. DPE : l'électricité est comptée 1,9 au lieu de 2,3[42]. Travaux aidés : sous-traitance limitée à deux rangs[57].

01/01 → 23/02 2026 — Guichet MaPrimeRénov' fermé
Faute de loi de finances, le guichet est resté fermé jusqu'à sa réouverture, le 23 février[5].

23/02 2026 — Fiches CEE LED supprimées
Les fiches d'éclairage LED (tertiaire, résidentiel, industrie) disparaissent des primes CEE[20].

05/06 2026 — Photovoltaïque : la prime disparaît
Pour une demande complète de raccordement depuis cette date, le surplus vendu est payé 1,1 c€ HT/kWh (0 à 100 kWc) et la prime à l'autoconsommation est supprimée[51][52].

11/08 2026 — Démarchage téléphonique
Nouvelle version de l'article L. 223-1 : consentement préalable exigé dans tous les secteurs, fin de Bloctel. Pour la rénovation énergétique, l'appel reste interdit, même avec votre accord[64][65].

17/08 2026 — Nouveau guichet
Les demandes MaPrimeRénov' passent par un compte personnel sur france-renov.gouv.fr[6].

DÉJÀ EN VIGUEUR AVANT 2026

Depuis le **01/01/2025**, un logement classé G est non décent pour tout bail signé, renouvelé ou reconduit en métropole[30][31]. Depuis le **15/02/2025**, le chèque énergie ne paie plus de travaux de rénovation[29]. Depuis le **02/07/2025**, la prospection par SMS, courriel ou réseaux sociaux est interdite dans ce secteur, comme le démarchage téléphonique[65].


Illustration générée par IA

REPÈRES · 2/2 · LA RENTRÉE

Septembre à novembre : le grand recentrage

01/09 2026 — MaPrimeRénov' par geste recentré

Restent seulement, en métropole : PAC air/eau, géothermiques ou solarothermiques, raccordement à un réseau de chaleur, dépose d'une cuve à fioul, audit réalisé avec l'un de ces gestes[1][3]. Sortent l'isolation restante, la VMC double flux, les poêles et inserts, le chauffe-eau thermodynamique et le solaire thermique[1][3]. En maison, la rénovation d'ampleur n'accepte plus de chauffage au gaz ou au fioul conservé[1]. Le Coup de pouce exige une PAC d'un modèle agréé[15].

12/09 2026 — Chauffage des logements neufs

Décret n° 2026-863 : il fixe les règles de chauffage des bâtiments neufs, qui excluent le gaz à partir de 2027[69].

03/11 2026 — Fonds Chaleur suspendu

Plus de nouvelles demandes d'investissement auprès du Fonds Chaleur de l'ADEME[83][84].

16/11 2026 — Primes CEE : nouvelles catégories

« Ménages très modestes » et « ménages en situation de précarité énergétique », aux plafonds de revenus de l'Anah ; coefficients du Coup de pouce revus[12][13].

17/11 2026 — Un amendement, pas une loi

Les députés votent en première lecture l'amendement n° 85, qui supprimerait le calendrier de décence des logements G, F et E. Rien n'est définitif[34][37][38].

CE QUI N'A PAS CHANGÉ

Il faut toujours déposer sa demande MaPrimeRénov' avant de commencer les travaux[2] et accepter l'offre de prime CEE avant de signer le devis[18].

POUR ALLER PLUS LOIN

MaPrimeRénov' : page 10. Primes CEE : page 11. Solaire : page 15. Démarchage : page 20. Entreprises et Fonds Chaleur : page 18.



Illustration générée par IA

REPÈRES · 2027

Ce qui arrive *en 2027*

Deux listes à ne pas mélanger. Sur cette page, des textes publiés : la date est connue. Page suivante, des projets : rien n'est adopté au 22 novembre 2026.

Publié : s'appliquera à la date indiquée

Arrêtés, décrets et lois parus au Journal officiel.

31/12/2026 Dernier jour pour engager un chantier avec la bonification CEE du chauffe-eau thermodynamique et celle du système solaire combiné[13][14].

01/01/2027 Fiche CEE BAR-TH-173 (régulation pièce par pièce) abrogée[16].

01/01/2027 DPE et audits : l'électricité passe à 1,7. Aucune étiquette ne se dégrade ; mise à jour gratuite[41][43].

01/01/2027 Logements neufs : plus de gaz pour un permis ou une déclaration préalable déposés à partir de cette date (seuil de 79 g de CO2 équivalent par kWh)[69].

01/01/2027 Travaux aidés sous-traités : l'entreprise qui les facture devra être RGE[57]. Le 01/03/2027, une « attestation chantier » arrive[59].

30/04/2027 Dernier jour pour engager une isolation (combles, murs, planchers, toitures-terrasses) avec les fiches CEE actuelles, abrogées le 01/05/2027 ; aucune fiche de remplacement publiée au 22/11/2026[16][19].

01/10/2027 Fiche CEE des poêles et inserts (BAR-TH-112) abrogée[16].

31/12/2027 Dernières offres d'éco-PTZ et de prêt avance rénovation[24][25] ; fin du déficit foncier majoré (dépenses payées)[35].



Illustration générée par IA

En discussion : rien n'est adopté

Au 22 novembre 2026, ces projets peuvent changer ou ne jamais s'appliquer.

Budget 2027 Le projet de loi de finances, « considéré comme rejeté » par l'Assemblée le 04/11/2026, est examiné au Sénat du 23/11 au 09/12/2026[87]. Une annexe prévoit que « les gestes prioritaires de décarbonation, notamment les pompes à chaleur, seront uniquement financés par les certificats d'économie d'énergie » : c'est une intention, sans date d'effet ni texte publié[86].

Logement Le projet de loi « relance et décentralisation du logement », adopté par le Sénat le 08/07/2026, est en séance à l'Assemblée depuis le 16/11/2026. L'amendement n° 85 (108 voix pour, 102 contre) supprimerait le calendrier de décence[37][38] ; l'Assemblée doit encore voter l'ensemble du texte, puis trouver un accord avec le Sénat[34].

Sortie du gaz Annonces du 15/10/2026 : interdiction élargie aux chaudières au biofioul, prime à la sortie du gaz jusqu'à 1 000 € dans les « zones de sortie du gaz ». Textes non publiés au 22/11/2026[70].

Fonds Chaleur Aucune date de réouverture des dépôts n'est connue au 22/11/2026[83][84].

LA RÈGLE DE LECTURE

Tant qu'aucun texte n'est publié, la règle actuelle s'applique. Les forfaits PAC de MaPrimeRénov' restent en vigueur tant que les textes ne changent pas[2][86]. Le calendrier de décence G 2025, F 2028, E 2034 reste le droit en vigueur[30][34].

APRÈS 2027, DÉJÀ FIXÉ

01/01/2028 : logement F non décent en métropole[30][31]. **01/01/2030** : automatisation (BACS) des bâtiments existants de plus de 70 kW[81]. **01/01/2034** : logement E non décent ; audit à la vente des maisons classées D[30][45].



Illustration générée par IA



n°1 HORS-SÉRIE · POMPE À CHALEUR

Illustration générée par IA

La pompe à chaleur : *le projet compte* plus que la machine

Presque le seul équipement que MaPrimeRénov' finance encore par geste. Bien posée, elle divise la facture ; mal réglée, elle déçoit.

LES POINTS CLÉS

- **Seules PAC encore aidées par geste** depuis le 01/09/2026 : air/eau, géothermiques ou solarothermiques (avec le réseau de chaleur, la dépose de cuve et l'audit, p. 10) ; la PAC air/air n'est pas éligible[1][3].
- **Forfait PAC air/eau** : 5 000 € (Bleu), 4 000 € (Jaune), 3 000 € (Violet), pour une dépense retenue de 12 000 € au plus ; revenus Rose non éligibles[1].
- **Plafond** : MaPrimeRénov' et prime CEE réunies ne dépassent pas 90 %, 75 % ou 60 % de la dépense retenue selon les revenus, pas du prix du devis[1].
- **Coup de pouce Chauffage** : modèle de PAC agréé par l'État depuis le 01/09/2026[15] ; coefficient selon les revenus depuis le 16/11/2026 (page 11)[13].
- **Entretien obligatoire** des PAC (4 à 70 kW), par un professionnel, au moins une fois tous les 2 ans[48].

LE CHIFFRE

2,9 kWh

De chaleur pour 1 kWh d'électricité, en moyenne, pour une PAC air/eau mesurée en conditions réelles par l'ADEME (4,1 en géothermie)[47].

LE PIÈGE À ÉVITER

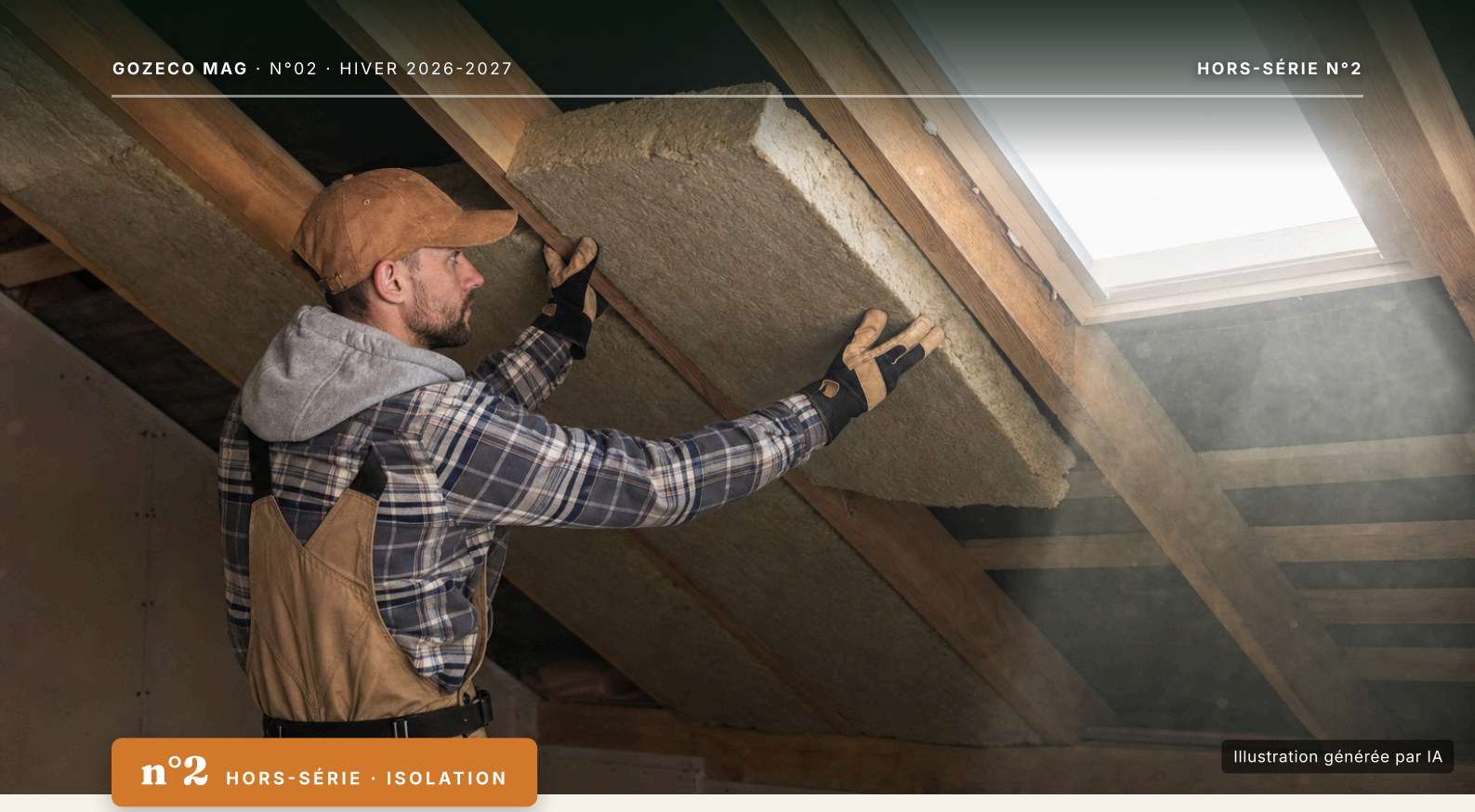
Signer le devis avant d'avoir accepté l'offre de prime CEE peut faire perdre la prime[18]. Et pas de travaux avant l'accusé de réception de l'Anah[1].

Lire le hors-série n°1

24 pages, toutes les sources.

gozeco.fr/magazine-gozeco-pompe-a-chaleur-2026

VOIR AUSSI Primes CEE p. 11 · Financer p. 12 · Chauffage p. 17 · Check-list p. 22



n°2 HORS-SÉRIE · ISOLATION

Illustration générée par IA

Isolation : *les primes CEE* en première ligne

MaPrimeRénov' par geste ne finance plus l'isolation en métropole. Il reste deux chemins, qui ne se cumulent pas.

LES POINTS CLÉS

- **Plus d'isolation par geste** en métropole : les murs sont sortis le 01/01/2026, les combles, toitures-terrasses et fenêtres le 01/09/2026[3][4].
- **Chemin 1, une isolation seule** : prime CEE, TVA à 5,5 %, éco-PTZ et aides locales. **Chemin 2** : la rénovation d'ampleur, où l'Anah valorise elle-même les CEE[1].
- **Rénovation d'ampleur** : 80 % (Bleu), 60 % (Jaune), 45 % (Violet) ou 10 % (Rose) des travaux HT, dans un plafond de 30 000 € ou 40 000 €, pour un logement E, F ou G qui gagne au moins deux classes[1].
- **Calendrier CEE** : fiches combles, murs, planchers et toitures-terrasses abrogées au 01/05/2027 ; aucune fiche de remplacement publiée au 22/11/2026[19].
- **Ventilation** : « Ne jamais isoler sans revoir la ventilation », rappelle l'ADEME : une VMC efficace est « indispensable pour ne pas dégrader le logement »[49].

LE CHIFFRE

31 %

Des pertes de chaleur par les murs, en moyenne, dans une maison construite avant 1974 ; le toit pèse 9 %[50].

LE PIÈGE À ÉVITER

Pour la prime CEE, seul compte le R de l'isolant posé : l'ancien isolant laissé en place n'est pas pris en compte[19].

Lire le hors-série n°2

24 pages, toutes les sources.

gozeco.fr/magazine-gozeco-isolation-2026

VOIR AUSSI 2027 p. 6 · DPE p. 14 · Ventilation p. 17 · Financer p. 12



n°3 HORS-SÉRIE · MAPRIMERÉNOV'

Illustration générée par IA

MaPrimeRénov' : *une aide recentrée*, un guichet déplacé

Deux parcours, des règles de dépôt strictes et un délai d'instruction qu'aucun texte ne fixe.

LES POINTS CLÉS

- **Trois virages en 2026** : guichet fermé du 01/01 au 23/02, dépôt sur france-renov.gouv.fr depuis le 17/08, parcours par geste recentré le 01/09[3][5][6].
- **Par geste**, en métropole : PAC air/eau, géothermiques ou solarothermiques, réseau de chaleur, dépose de cuve à fioul, audit avec l'un de ces gestes ; revenus Rose exclus[1][3]. Au total, 20 000 € de primes au plus par logement sur 5 ans[2].
- **Rénovation d'ampleur** : ouverte aux quatre profils de revenus, accompagnateur obligatoire, gain d'au moins deux classes ; en maison, plus de gaz ni de fioul conservés depuis le 01/09/2026[1].
- **Déposer avant de commencer** : seuls les travaux commencés après l'accusé de réception sont aidés, et cet accusé ne vaut pas accord[1][2].

LE CHIFFRE

9 000

Plus de 9 000 dossiers rejetés au 1er semestre 2026, parce qu'ils étaient incomplets ou que le demandeur n'avait pas répondu à l'Anah[7].

LE PIÈGE À ÉVITER

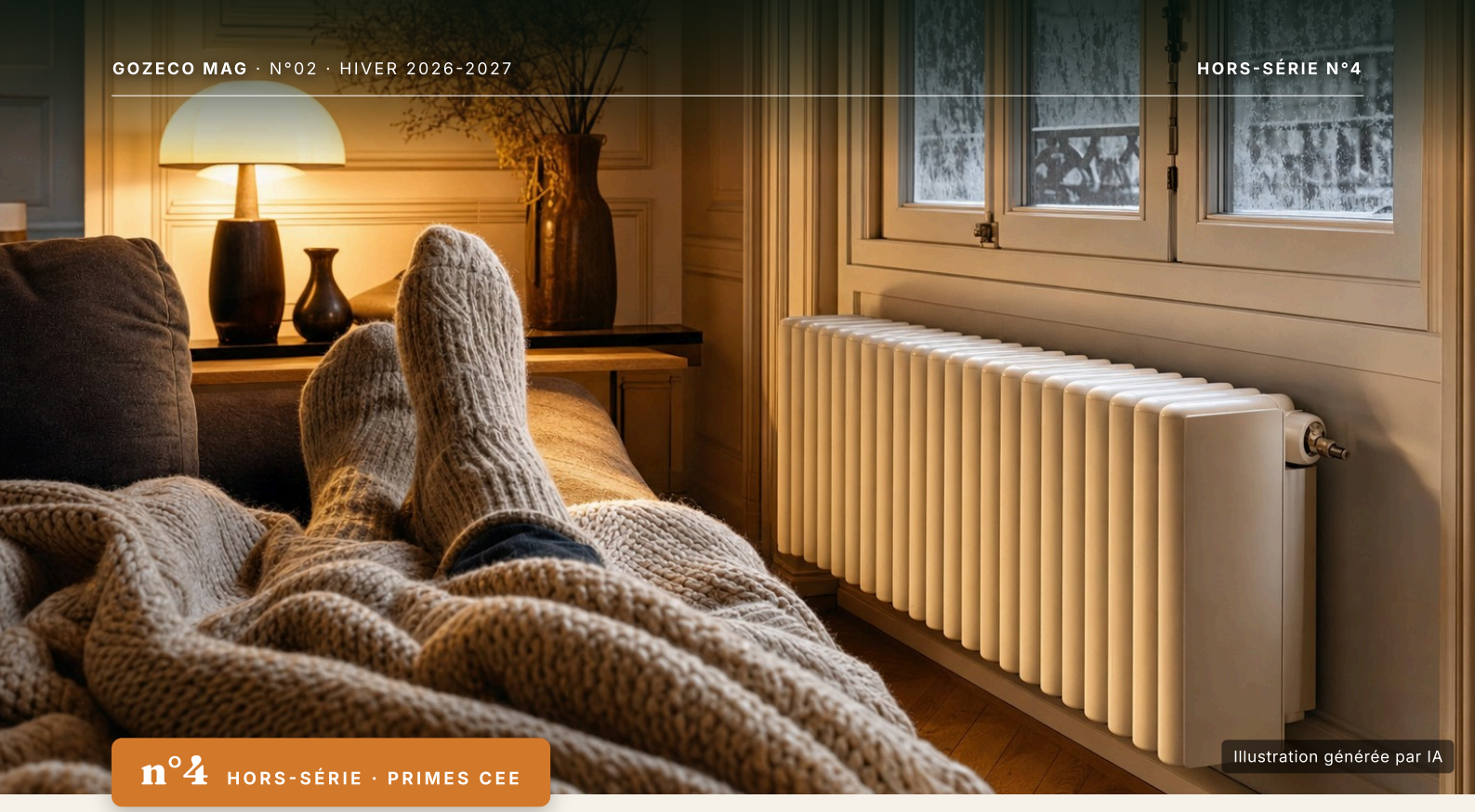
Laisser quelqu'un créer votre compte : seul le demandeur peut le créer, même s'il a désigné un mandataire. Ne confiez jamais vos identifiants[1][2].

Lire le hors-série n°3

24 pages, toutes les sources.

gozeco.fr/magazine-gozeco-maprimerenov-2026

VOIR AUSSI 2026 p. 4 · PAC p. 8 · Bailleurs p. 13 · Qui fait quoi p. 19



n°4 HORS-SÉRIE · PRIMES CEE

Illustration générée par IA

Primes CEE : *nouvelles catégories*, même règle d'or

Les certificats d'économies d'énergie financent une grande partie des travaux. Le 16 novembre 2026, leurs règles ont changé.

LES POINTS CLÉS

- **Pas l'impôt** : les fournisseurs d'énergie, obligés par la loi, financent les primes[11][18]. Pas de barème national : depuis le 01/01/2026, le Coup de pouce Chauffage n'a plus de montant minimal[17].
- **Depuis le 16/11/2026** : « ménages très modestes » et « ménages en situation de précarité énergétique », aux plafonds Anah 2026 (très modestes et modestes)[12][13].
- **Coup de pouce PAC** : coefficient 5 pour un ménage très modeste, 3 pour un ménage en précarité énergétique non très modeste, 5 pour les autres ménages. Système solaire combiné : bonification pour un chantier engagé avant le 01/01/2027[13].
- **Fiches** : LED supprimées le 23/02/2026[20] ; BAR-TH-173 abrogée au 01/01/2027 ; isolation engagée jusqu'au 30/04/2027[16].

LE CHIFFRE

1 050 TWhc

Obligation annuelle des fournisseurs d'énergie sur 2026-2030, dont 280 TWhc par an au bénéfice des ménages en précarité énergétique[10].

LE PIÈGE À ÉVITER

Un devis qui promet « zéro reste à charge » avec MaPrimeRénov' et une prime CEE doit alerter : par geste, au moins 10 % de la dépense éligible reste à payer[2].

Lire le hors-série n°4

24 pages, toutes les sources.

gozeco.fr/magazine-gozeco-primes-cee-2026

VOIR AUSSI PAC p. 8 · Isolation p. 9 · Entreprises p. 18 · Arnaques p. 20



n°5 HORS-SÉRIE · FINANCER SES TRAVAUX

Illustration générée par IA

Financer : *prêts, TVA* et chèque énergie

Après les aides, le reste à charge. Prêts sans intérêts, TVA réduite : ce qui existe, et ce qui s'arrête fin 2027.

LES POINTS CLÉS

- **Éco-PTZ** : sans intérêts ni condition de revenus, jusqu'à 50 000 € sur 20 ans au plus pour une rénovation globale ou avec MaPrimeRénov', 30 000 € sinon[22].
- **Prêt avance rénovation (PAR+)** : sans intérêts pendant 10 ans, remboursé en une fois à la vente ou à la succession, réservé aux revenus Bleu et Jaune[26]. Offres d'éco-PTZ et de PAR+ jusqu'au 31/12/2027[24][25].
- **TVA à 5,5 %** pour la rénovation énergétique d'un logement de plus de 2 ans[28] ; depuis le 01/03/2025, une mention du client sur le devis ou la facture remplace l'attestation, et une chaudière fossile est à 20 %[27].
- **Chèque énergie** : depuis le 15/02/2025, il ne paie plus de travaux, seulement les factures d'énergie ; les « chèques travaux » émis avant restent utilisables jusqu'à leur expiration[29].

LE CHIFFRE

50 000 €

Montant maximal de l'éco-PTZ, pour une rénovation globale ou avec MaPrimeRénov', sur 20 ans au plus[22].

LE PIÈGE À ÉVITER

Le crédit caché : France Rénov' le classe parmi les arnaques les plus fréquentes. Lisez tout document signé, surtout s'il mentionne un prêteur[67].

Lire le hors-série n°5

24 pages, toutes les sources.

gozeco.fr/magazine-gozeco-financer-travaux-2026

VOIR AUSSI MaPrimeRénov' p. 10 · 2027 p. 6 · Qui fait quoi p. 19 · Arnaques p. 20



Illustration générée par IA

n°6 HORS-SÉRIE · BAILLEURS ET COPROPRIÉTÉS

Bailleurs, locataires, copropriétés : *le calendrier tient*

Un amendement a été voté en première lecture, mais le droit en vigueur au 22 novembre 2026 n'a pas changé.

LES POINTS CLÉS

- **Décence** : depuis le 01/01/2025, un logement G est non décent pour tout bail signé, renouvelé ou reconduit en métropole ; les F au 01/01/2028, les E au 01/01/2034 [30][31].
- **Loyers gelés** pour les logements F et G, pour les baux conclus, renouvelés ou reconduits depuis le 24/08/2022 en métropole [30][33].
- **Locataire** : ne cessez jamais de payer de vous-même, seul le juge peut réduire ou suspendre le loyer [32]. Pour des travaux de rénovation énergétique à vos frais, le silence du bailleur pendant 2 mois vaut accord [30].
- **Bailleur aidé par MaPrimeRénov'** : louer au moins 6 ans en résidence principale, sinon remboursement d'1/6 de l'aide par année non louée [1]. **Copropriété** : travaux d'économies d'énergie votés à la majorité de l'article 25 [36].

LE CHIFFRE

21 400 €

Déficit foncier majoré par an pour une rénovation qui sort le logement des classes E, F ou G, dépenses payées jusqu'au 31/12/2027 [35].

LE PIÈGE À ÉVITER

MaPrimeRénov' Copropriété : 25 000 € est un plafond de travaux par logement, pas un montant d'aide [1].

Lire le hors-série n°6

24 pages, toutes les sources.

gozeco.fr/magazine-gozeco-bailleurs-coproprietes-2026

VOIR AUSSI 2027 p. 7 · DPE p. 14 · Par où commencer p. 21



Illustration générée par IA

n°7 HORS-SÉRIE · DPE ET AUDIT

DPE et audit : *deux seuils*, une lettre

L'étiquette énergie décide de la location, de la vente et des aides. Elle se calcule, se vérifie et se conteste.

LES POINTS CLÉS

- **Double seuil** : pour obtenir une classe, il faut passer sous le seuil énergie et sous le seuil climat ; la plus mauvaise lettre l'emporte[40].
- **Électricité** : 1,9 depuis le 01/01/2026, 1,7 au 01/01/2027. Les DPE faits jusqu'au 31/12/2026 restent valables, et « aucun logement ne verra son étiquette se dégrader »[41][43].
- **Audit à la vente d'une maison** : classes F ou G depuis le 01/04/2023, E depuis le 01/01/2025, D à partir du 01/01/2034 ; il vaut 5 ans[45].
- **Diagnostiqueur** certifié, assuré et indépendant ; une visite est obligatoire : pas de DPE à distance[44]. Un DPE se vérifie avec son numéro sur l'observatoire de l'ADEME[42].

LE CHIFFRE

12,7 %

De passoires F et G parmi les résidences principales au 01/01/2025, soit environ 3,9 millions de logements[46].

LE PIÈGE À ÉVITER

Des travaux présentés comme « obligatoires » d'après les recommandations du DPE : elles « n'ont qu'une valeur informative »[39].

Lire le hors-série n°7

24 pages, toutes les sources.

gozeco.fr/magazine-gozeco-dpe-audit-2026

VOIR AUSSI 2027 p. 6 · Bailleurs p. 13 · Isolation p. 9 · Check-list p. 22



n°8 HORS-SÉRIE · SOLAIRE

Illustration générée par IA

Solaire : *le surplus* ne paie plus

Photovoltaïque et solaire thermique ont changé de modèle économique en 2026. Les calculs d'hier ne valent plus.

LES POINTS CLÉS

- **Surplus à 1,1c€ HT/kWh** (0 à 100 kWc) pour une demande complète de raccordement depuis le 05/06/2026, et plus de prime à l'autoconsommation[51][52].
- **La rentabilité** repose désormais sur l'électricité consommée sur place, plus sur la vente du surplus[53].
- **TVA à 5,5 %** possible depuis le 01/10/2025 pour des panneaux jusqu'à 9 kWc dans un logement, sous critères ; avec une batterie, tout le devis peut passer à 20 %[52].
- **Solaire thermique** : plus de MaPrimeRénov' par geste en métropole depuis le 01/09/2026 ; primes CEE, TVA réduite et éco-PTZ restent ouverts[3]. Sur un toit, une déclaration préalable en mairie est obligatoire[54].

LE CHIFFRE

1,1 c€ HT

Le kWh de surplus vendu, pour une demande complète de raccordement déposée depuis le 05/06/2026[51].

LE PIÈGE À ÉVITER

Un panneau publicitaire censé payer les travaux : France Rénov' cite ce montage comme un exemple d'arnaque. Ce n'est pas un financement[67].

Lire le hors-série n°8

24 pages, toutes les sources.

gozeco.fr/magazine-gozeco-solaire-2026

VOIR AUSSI 2026 p. 4 · CEE p. 11 · Arnaques p. 20



n°9 HORS-SÉRIE · ARTISAN RGE ET ARNAQUES

Illustration générée par IA

Artisan RGE : *vérifier* avant de signer

La loi du 30 juin 2025 contre les fraudes aux aides publiques a durci les règles. Elles protègent surtout celui qui les connaît.

LES POINTS CLÉS

- **Le RGE** est délivré pour 4 ans, par catégorie de travaux : il se vérifie pour vos travaux précis, à la date du devis[55][56].
- **Depuis le 02/07/2025**, l'entreprise indique par écrit, avant de signer, si elle est RGE et qui sont ses sous-traitants ; sinon, le contrat est nul[58]. Travaux aidés : deux rangs de sous-traitance au plus depuis le 01/01/2026[57].
- **Démarchage téléphonique interdit** pour la rénovation énergétique, même avec votre accord ; SMS, courriels et réseaux sociaux aussi depuis le 02/07/2025[63][65].
- **Contrat signé chez vous** : 14 jours pour vous rétracter, aucun paiement pendant 7 jours[62].

LE CHIFFRE

375 000 €

Amende au plus, par appel, pour une société qui démarche par téléphone, selon Service-Public et la DGCCRF[63][64].

LE PIÈGE À ÉVITER

Payer trop tôt : après un contrat signé chez vous, aucun chèque, acompte ni mandat de prélèvement ne peut être demandé pendant 7 jours[62].

Lire le hors-série n°9

24 pages, toutes les sources.

gozeco.fr/magazine-gozeco-artisan-rge-arnaques-2026

VOIR AUSSI Arnaques p. 20 · Qui fait quoi p. 19 · Check-list p. 22



n°10 HORS-SÉRIE · CHAUFFAGE ET VENTILATION

Illustration générée par IA

Chauffage, eau chaude, ventilation : *ce qui reste aidé*

Plus de chaudière fioul neuve, même en remplacement ; bientôt plus de gaz dans le neuf : le chauffage se décarbone, les aides suivent.

LES POINTS CLÉS

- **Fioul** : depuis le 01/07/2022, un chauffage neuf, même en remplacement, doit émettre moins de 300 g de CO2 équivalent par kWh, ce qui exclut les chaudières fioul neuves[68].
- **Gaz** : encore permis dans l'existant, mais plus aidé, facturé avec une TVA à 20 % et exclu des logements neufs à partir de 2027[1][27][69].
- **MaPrimeRénov' par geste** : plus de chaudière biomasse depuis le 01/01/2026 ; plus de poêle, insert, chauffe-eau thermodynamique ni VMC double flux depuis le 01/09/2026. La dépose d'une cuve à fioul et le réseau de chaleur restent aidés[1][3][4].
- **Entretien** : chaudière chaque année civile[71] ; poêle et insert au moins tous les 12 mois[72] ; PAC (4 à 70 kW) au moins une fois tous les 2 ans[48].

LE CHIFFRE

3 000

Personnes intoxiquées au monoxyde de carbone chaque année en France, environ ; une centaine en meurent[73].

LE PIÈGE À ÉVITER

Un thermostat « obligatoire dès maintenant » ? La régulation par pièce est exigée en 2027 dans le neuf et en 2030 dans l'existant, si c'est réalisable[74].

Lire le hors-série n°10

24 pages, toutes les sources.

gozeco.fr/magazine-gozeco-chauffage-ventilation-2026

VOIR AUSSI PAC p. 8 · 2027 p. 6 · Isolation p. 9



Illustration générée par IA

n°11 HORS-SÉRIE · ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

Entreprises, collectivités, agriculteurs : *obligations* et guichets

Décret tertiaire, automatisation, audit, primes CEE : de vraies obligations, et de fausses, vendues par démarchage.

LES POINTS CLÉS

- **Décret tertiaire** : à partir de 1 000 m² de surface tertiaire ; −40 % en 2030, −50 % en 2040, −60 % en 2050 ; déclaration sur OPERAT chaque année, au plus tard le 30/09[75][76][77].
- **Sanctions** : un oubli de déclaration entraîne une mise en demeure puis une publication, pas une amende immédiate ; l'amende (7 500 € au plus pour une société) vise l'absence de programme d'actions[79].
- **Automatisation (BACS)** : obligatoire au-delà de 290 kW depuis le 01/01/2025 ; au-delà de 70 kW, échéance repoussée de 2027 à 2030[80][81]. **Audit énergétique** : depuis le 01/10/2025, il dépend de la consommation (2,75 GWh par an), plus de la taille[82].
- **Fonds Chaleur** : nouvelles demandes d'investissement suspendues depuis le 03/11/2026[83][84]. **CEE** : pour une société ou une collectivité, pas de délai de 14 jours après le devis, réservé aux particuliers et aux syndicats de copropriétaires[21].

LE CHIFFRE

−40 %

Objectif 2030 de consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires ; −50 % en 2040, −60 % en 2050[75].

LE PIÈGE À ÉVITER

« L'ADEME ne vous contactera jamais pour vous proposer un prêt ou gérer un dossier en votre nom. » Un démarcheur qui annonce une amende immédiate se trompe ou vous trompe[79][85].

Lire le hors-série n°11

24 pages, toutes les sources.

gozeco.fr/magazine-gozeco-entreprises-2026

VOIR AUSSI CEE p. 11 · Solaire p. 15 · Qui fait quoi p. 19

ANNUAIRE

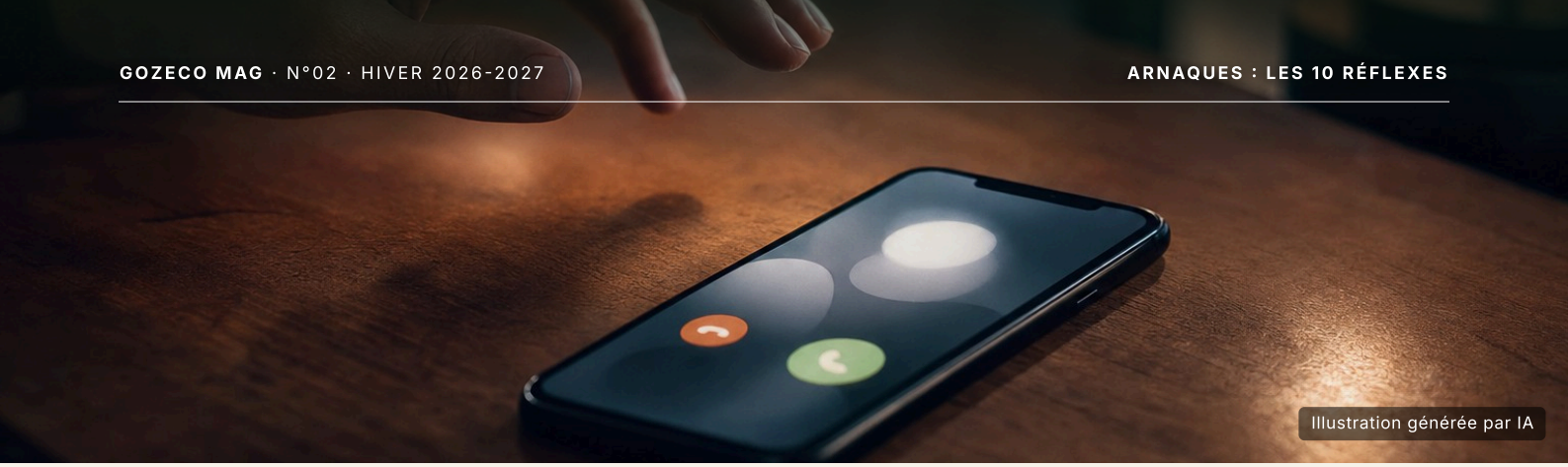
Qui fait *quoi*

Aucun service public de cette liste ne vous démarche pour vendre des travaux[67][85]. En cas de doute sur un interlocuteur, partez toujours du site public, jamais d'un lien reçu.

Qui	Rôle	Où
France Rénov'	Service public de conseil gratuit et indépendant, au 0 808 800 700 ; « ne vous appellera jamais sans que vous l'ayez sollicité » ; formulaire de signalement des fraudes[67]. Rendez-vous obligatoire avant une rénovation d'ampleur[1].	france-renov.gouv.fr
Anah	Instruit et verse MaPrimeRénov', contrôle, sanctionne, agrée les accompagnateurs[1][57] ; centralise les signalements de fraude[67].	france-renov.gouv.fr (dépôt)
Mon Accompagnateur Rénov'	Obligatoire en rénovation d'ampleur, agréé par l'Anah ; il ne réalise pas les travaux[1][8].	liste sur france-renov.gouv.fr
Fournisseurs d'énergie	Obligés CEE : ils financent et versent les primes, chacun fixe son offre[11][18].	offre à accepter avant le devis
Banques conventionnées	Distribuent l'éco-PTZ ; la liste des établissements est publiée par la SGFGAS[22][23].	fgas.fr
ADIL	Conseil juridique gratuit aux bailleurs et locataires : décence, bail[33].	anil.org
Juge	Seul le juge peut réduire ou suspendre un loyer pour non-décence[32].	tribunal judiciaire
DGCCRF et SignalConso	Démarchage, pratique commerciale trompeuse : votre signalement informe la DGCCRF et le commerçant[60].	signal.conso.gouv.fr
Médiateur de la consommation	Médiation ou conciliation obligatoire avant le tribunal judiciaire pour un litige portant sur le paiement d'une somme de 5 000 € ou moins[60].	coordonnées sur le devis
ADEME, observatoire DPE	Retrouver et vérifier un DPE avec son numéro[42].	observatoire-dpe-audit.ademe.fr
Mairie	Déclaration préalable pour des panneaux solaires sur un toit, quelle que soit leur puissance[54].	service urbanisme
ADEME, OPERAT	Plateforme de déclaration annuelle du décret tertiaire[77][78].	operat.ademe.fr

ET GOZECO ?

GOZECO est un média privé. Il n'instruit aucune aide, ne verse aucune prime et n'agit au nom d'aucun organisme public. Les aides sont accordées par l'Anah, les fournisseurs d'énergie et les collectivités, selon leurs propres règles.


Illustration générée par IA

VIGILANCE · HORS-SÉRIES N°3 À N°11

Arnaques : *les 10 réflexes*

50 %
Des établissements de rénovation énergétique contrôlés par la DGCCRF en 2023 présentaient des irrégularités (contrôles ciblés)[66].

1 Ne signez rien le jour même
Un vrai projet supporte un délai. Comparez plusieurs devis et demandez l'avis gratuit de France Rénov'[67].

2 Raccrochez
Pour la rénovation énergétique, l'appel commercial est interdit, même avec votre accord ; SMS et courriels aussi[63][65]. Seules exceptions : un contrat en cours ou un rappel que vous avez demandé, sur ce seul objet, dans les 5 jours ouvrables suivant votre demande[63][64].

3 Vérifiez le RGE
Sur l'annuaire France Rénov', pour la bonne catégorie de travaux, à la date du devis. Un logo sur un camion ne prouve rien[55][56].

4 Exigez l'assurance décennale
L'attestation doit être jointe au devis et à la facture[61].

5 Personne ne vient « de la part de l'Anah »
Un conseiller France Rénov' ne vous appelle jamais sans que vous l'ayez sollicité[67]. Se dire envoyé par un organisme public est un délit[62].

6 Gardez vos identifiants
Ni RIB, ni numéro fiscal, ni mot de passe à un démarcheur. Votre compte MaPrimeRénov', vous le créez vous-même[1][67].

7 Rien à payer pendant 7 jours
Après un contrat signé chez vous : aucun paiement pendant 7 jours, 14 jours pour vous rétracter[62].

8 La prime CEE avant le devis
Acceptez l'offre de prime avant de signer le devis, sinon elle peut être perdue[18].

9 Lisez tout ce que vous signez
Surtout un document qui mentionne un prêteur : le crédit caché fait partie des arnaques les plus fréquentes[67].

10 Méfiez-vous du « zéro reste à charge »
Des « travaux payés par l'État », un panneau publicitaire censé annuler le reste à charge : France Rénov' cite ces promesses comme des arnaques[67].

OÙ SIGNALER

Démarchage, pratique trompeuse : **signal.conso.gouv.fr**[60]. Entreprise RGE, fraude aux aides, prime CEE : formulaire de **france-renov.gouv.fr**[67]. Litige : médiateur de la consommation de l'entreprise[60].

PARCOURS

Par où commencer *selon votre situation*

Trouvez votre profil, suivez les étapes dans l'ordre, puis ouvrez la page indiquée.

Vous êtes…

Dans tous les cas : accepter l'offre de prime avant de signer le devis, déposer la demande d'aide avant de commencer les travaux.

Propriétaire occupant

MAISON OU APPARTEMENT

1. Conseil gratuit de France Rénov' ; votre couleur de revenus (Bleu, Jaune, Violet, Rose) décide des taux [1][67].
2. Changer le chauffage seul : PAC par geste et prime CEE (revenus Rose : prime CEE seule), plafond de 90 %, 75 % ou 60 % p. 8 [1].
3. Isoler seul : prime CEE, TVA à 5,5 %, éco-PTZ ; fiches jusqu'au 30/04/2027 p. 9 [19].
4. Projet global (E, F ou G) : rénovation d'ampleur avec audit et accompagnateur p. 10 [1].

Bailleur

LOGEMENT LOUÉ

1. Vérifiez la date et le numéro du DPE ; électricité à 1,7 au 01/01/2027 p. 14 [41][42].
2. Calendrier de décence en vigueur : G depuis 2025, F en 2028, E en 2034 p. 13 [30][31].
3. Aides : MaPrimeRénov' contre 6 ans de location ; déficit foncier majoré jusqu'au 31/12/2027 p. 13 [1][35].

Locataire

LOGEMENT MAL CHAUFFÉ

1. Ne cessez pas de payer le loyer : seul le juge peut le réduire ou le suspendre [32].
2. Conseil juridique gratuit : l'ADIL de votre département p. 19 [33].
3. Travaux de rénovation énergétique à vos frais : le silence du bailleur 2 mois vaut accord [30]. Factures : chèque énergie, si vous y avez droit [29].

Copropriétaire

IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ

1. Tout passe par le syndic et un vote en assemblée générale, à la majorité de l'article 25 pour les économies d'énergie [36].
2. MaPrimeRénov' Copropriété : 25 000 € par logement est un plafond de travaux, pas un montant d'aide p. 13 [1].

Entreprise, collectivité

BÂTIMENT PROFESSIONNEL

1. À partir de 1 000 m² tertiaires : déclaration OPERAT au plus tard le 30/09 p. 18 [76][77].
2. Plus de 290 kW : automatisation (BACS) ; à partir de 2,75 GWh par an : audit [80][82].
3. Prime CEE signée au plus tard le jour de l'engagement ; Fonds Chaleur suspendu p. 18 [21][84].


Illustration générée par IA

CHECK-LIST · À COCHER

12 vérifications *avant de signer*

- [ ] **Conseil pris auprès de France Rénov'**
  Service public gratuit, 0 808 800 700[67].
- [ ] **Couleur de revenus connue**
  Plafonds de l'Anah au 01/01/2026[1].
- [ ] **DPE valable et vérifié**
  Numéro contrôlé sur l'observatoire de l'ADEME[42].
- [ ] **Entreprise RGE pour ces travaux**
  À la date du devis, dans la bonne catégorie[55][56].
- [ ] **RGE et sous-traitants écrits**
  Avant de signer ; sinon le contrat est nul[58].
- [ ] **Assurance décennale jointe**
  Au devis, puis à la facture[61].
- [ ] **Offre de prime CEE acceptée**
  Avant de signer le devis[18].
- [ ] **Dossier MaPrimeRénov' déposé**
  Accusé de réception reçu avant tout début de travaux[2].
- [ ] **Compte créé par moi-même**
  Identifiants jamais confiés, même à un mandataire[1].
- [ ] **Aucun paiement sous 7 jours**
  Après un contrat signé chez moi[62].
- [ ] **Montants lus comme des estimations**
  Aucune aide n'est garantie avant la décision de l'organisme.
- [ ] **Tout est gardé**
  Devis, contrat, factures, procès-verbal de réception[60].

QUATRE DATES À NOTER

31/12/2026
Fin des bonifications CEE du chauffe-eau thermodynamique et du système solaire combiné (engagement)[13][14].

01/01/2027
DPE : électricité à 1,7[41] ; plus de gaz dans le neuf[69].

30/04/2027
Dernier jour pour engager une isolation avec les fiches CEE actuelles[19].

31/12/2027
Dernières offres d'éco-PTZ et de PAR+[24][25].

MÉTHODE

Comment ce numéro *a été fait*

Ce numéro ne contient aucun fait nouveau. Chaque chiffre, date ou règle vient d'un de nos onze hors-séries, à jour au 22 novembre 2026, ou du n°01 mis à jour le même jour. La source citée est celle du hors-série d'origine, recopiée avec son intitulé, son éditeur, sa date et son adresse (pages 24 et 25). La mention « HS3 [1] » renvoie au hors-série n°3, source n°1.

Quand deux hors-séries formulent différemment un même fait, le plus récent (numéro le plus élevé) fait foi. Les écarts relevés sont listés ci-contre.

Les textes seulement en discussion au 22 novembre 2026 (budget 2027, projet de loi sur le logement, annonces du plan d'électrification) sont présentés à part, page 7, sans date d'effet.

Nous n'avons pas repris les informations que nos hors-séries ont écartées faute de source suffisante. Ce magazine est un média privé : il ne remplace ni les organismes publics, ni un conseil personnalisé.

Quand nos hors-séries divergent

Sujet	Ce que disent les hors-séries	Retenu dans ce numéro
TVA à 5,5 %, âge du logement	« Au moins 2 ans » (n°1, n°4, d'après l'article du CGI sur la TVA et France Rénov') ; « plus de 2 ans » (n°2, n°3, n°5, n°6, n°8, n°10, d'après Service-Public, l'attestation, le CGI et l'ANIL).	« Plus de 2 ans » (n°10, le plus récent).
Budget 2027 à l'Assemblée	« Rejeté en première lecture » (n°1, n°10) ; « considéré comme rejeté » (n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°8, n°11).	« Considéré comme rejeté » (n°11).
Fonds Chaleur	Suspension « à partir de ce 3 novembre » selon le ministère cité par l'AFP ; fiche ADEME « close au 04/11/2026 » (n°11).	Depuis le 03/11/2026, comme le n°11.
Chaudière biomasse	Aucun écart : les n°3 et n°10 retiennent le 01/01/2026.	01/01/2026.
Offre CEE et devis	Les textes tolèrent 14 jours après l'engagement (n°4, n°9 ; selon l'Anah, n°2), pour les particuliers et les syndicats de copropriétaires seulement (n°11) ; tous recommandent d'accepter l'offre avant de signer.	Accepter l'offre avant de signer le devis.
« Par geste = PAC »	Les n°1, n°3, n°5, n°6 et n°10 listent aussi le réseau de chaleur, la dépose de cuve à fioul et l'audit associé.	Liste complète, pages 5 et 10.



Illustration générée par IA

SOURCES · 1/2

D'où viennent *nos chiffres*

Sources consultées jusqu'au 22 novembre 2026, reprises telles qu'elles figurent dans le hors-série d'origine (« HS3 [1] » : hors-série n°3, source n°1). Les textes juridiques priment sur les pages d'information.

1. Anah, guide Les aides financières en 2026, édition septembre 2026 (publiée le 31/08/2026). anah.gouv.fr/anatheque/le-guide-des-aides-financieres-2026 · **HS3 [1] ; aussi HS1, HS2, HS4 à HS7, HS9, HS10**
2. Décret n° 2020-26 du 14/01/2020 (prime de transition énergétique), version en vigueur au 21/11/2026 : art. 1, 2 et 3 dans leur rédaction issue du décret n° 2026-822 du 25/08/2026 ; art. 9 dans celle du décret n° 2025-1107 du 21/11/2025. legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041400291 · **HS3 [3] ; aussi HS4 [30]**
3. Décret n° 2026-822 du 25/08/2026, JO du 27/08/2026, applicable aux demandes déposées depuis le 01/09/2026. legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054750363 · **HS3 [5] ; aussi HS1, HS2, HS8, HS10**
4. Arrêté du 12/06/2026 (NOR VLOL2607514A, JO du 17/06/2026), qui abroge et reprend l'arrêté du 08/09/2025 : forfaits applicables au 1er janvier 2026, sans chaudière biomasse ni isolation des murs. aida.ineris.fr/node/46001 · **HS3 [37] ; aussi HS10 [12]**
5. Ministère de la Transition écologique, « Réouverture du guichet MaPrimeRénov' », 23/02/2026. ecologie.gouv.fr/actualites · **HS3 [17]**
6. Anah, communiqué du 23/07/2026 : compte personnel sur France Rénov' à compter du 17/08/2026. anah.gouv.fr/presse · **HS3 [14]**
7. Anah, communiqué du 27/07/2026, bilan du 1er semestre 2026. anah.gouv.fr/presse · **HS3 [15]**
8. Ministère de la Transition écologique, Mon Accompagnateur Rénov', mise à jour du 20/04/2026. ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/mon-accompagnateur-renov · **HS3 [13]**
9. Décret n° 2025-1048 du 30/10/2025 (6e période), JO du 04/11/2025. Légifrance JORFTEXT000052486193 · **HS4 [4]**
10. DGEC, note « Sous-jacents du décret n° 2025-1048 » (PDF non daté, fichier du 30/09/2026). ecologie.gouv.fr · **HS4 [5]**
11. Ministère de la Transition écologique, « Dispositif des certificats d'économies d'énergie », mise à jour du 12/10/2026. ecologie.gouv.fr · **HS4 [6]**
12. Arrêté du 29/12/2014, art. 3-1, version en vigueur depuis le 16/11/2026. Légifrance LEGIARTI000054741014 · **HS4 [8]**
13. Arrêté du 05/11/2026 (précarité, coefficients), JO du 10/11/2026, en vigueur le 16/11/2026. Légifrance JORFTEXT000055075316 · **HS4 [9] ; aussi HS1, HS2, HS3, HS8, HS10**
14. Ministère, lettre d'information CEE de septembre 2026 (PDF) : arrêté du 17/08/2026, bonifications des fiches BAR-TH-148 et solaires. ecologie.gouv.fr · **HS4 [42]**
15. Arrêté du 29/05/2026 (agrément des PAC, Coup de pouce) et décret n° 2026-413, JO du 30/05/2026. Légifrance JORFTEXT000054152008 · **HS4 [11] ; aussi HS1**
16. Ministère, catalogue des fiches d'opérations standardisées, mise à jour du 05/11/2026, et PDF des fiches aux versions citées. ecologie.gouv.fr · **HS4 [13]**
17. Ministère, Coup de pouce « Chauffage » (mise à jour affichée : 23/07/2025). ecologie.gouv.fr · **HS4 [15]**
18. Service-Public, prime énergie CEE (F35584), vérifié le 26/06/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35584 · **HS4 [22] ; aussi HS1, HS9, HS10**
19. Fiches CEE BAR-EN-101 (vA64-6), 102 (vA65-4), 103 (vA64-6), 105 (vA64-4), applicables depuis le 01/01/2025, abrogées au 01/05/2027 ; page du ministère mise à jour le 05/11/2026. ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/operations-standardisees-deconomies-denergie · **HS2 [14]**
20. DGEC, « Flash Info » du 24/02/2026 (suppression des fiches LED). ecologie.gouv.fr · **HS11 [22]**
21. Code de l'énergie, art. R. 221-15 (depuis le 06/06/2021) et R. 221-22 (version en vigueur au 22/11/2026). Légifrance LEGIARTI000046816614 · **HS11 [19]**
22. CGI, art. 244 quater U (éco-PTZ), en vigueur depuis le 16/02/2025. Légifrance LEGIARTI000051202287 · **HS5 [1]**
23. Service-Public, éco-prêt à taux zéro (F19905), vérifié le 01/09/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19905 · **HS5 [2]**
24. Décret n° 2024-299 (notice : prorogation au 31/12/2027) et BOFiP BOI-BIC-RICI-10-110. Légifrance ; bofip.impots.gouv.fr · **HS5 [5] ; aussi HS6 [20]**
25. ANIL, prêt avance mutation à taux zéro, à jour au 01/01/2026. anil.org · **HS5 [9]**
26. economie.gouv.fr, prêt avance rénovation à taux zéro (PAR+), écrit le 30/01/2026. economie.gouv.fr · **HS5 [7]**
27. CGI, art. 279-0 bis (TVA à 10 %), en vigueur depuis le 01/03/2025. Légifrance LEGIARTI000051215062 · **HS5 [13] ; aussi HS10 [5]**
28. CGI, art. 278-0 bis A (TVA à 5,5 %), version du 21/02/2026. Légifrance LEGIARTI000053545596 · **HS5 [14] ; aussi HS4 [31], HS10 [6]**
29. economie.gouv.fr, « Comment bénéficier du chèque énergie ? », écrit le 23/09/2026. economie.gouv.fr · **HS5 [22]**
30. Loi n° 89-462 du 06/07/1989, art. 3-3, 6, 7, 17, 17-1, 17-2, 20-1 ; art. 6 et 20-1 en vigueur depuis le 01/01/2025, art. 7 depuis le 15/06/2025. Légifrance JORFTEXT000000509310 · **HS6 [1]**
31. Décret n° 2002-120 du 30/01/2002, art. 3 bis, en vigueur depuis le 01/01/2025 (décret n° 2023-796). Légifrance JORFTEXT000000217471 · **HS6 [2]**
32. Service-Public, logement décent (F2042), vérifié le 21/03/2025. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2042 · **HS6 [3]**
33. Ministère de la Transition écologique, « Interdiction de location et gel des loyers des passoires énergétiques », mise à jour du 19/12/2025. ecologie.gouv.fr · **HS6 [4]**
34. Assemblée nationale, dossier « relance et décentralisation du logement », lu le 22/11/2026. assemblee-nationale.fr (DLR5L17N54608) · **HS6 [8]**
35. Service-Public, revenus locatifs et déficit foncier (F1991), vérifié le 15/04/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1991 · **HS6 [24]**
36. Loi n° 65-557 du 10/07/1965, art. 14-2, 14-2-1, 21, 24, 24-4, 25, 25-1, 26 ; versions en vigueur au 22/11/2026 (art. 24 et 25 depuis le 18/06/2025). Légifrance JORFTEXT000000880200 · **HS6 [32]**
37. Assemblée nationale, amendement n° 85 à l'article 6 du projet de loi n° 3188, « Adopté ». assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/3188/AN/85 · **HS6 [48]**
38. Assemblée nationale, scrutin public n° 9919 du 17/11/2026, 1re lecture : 108 pour, 102 contre, 7 abstentions. assemblee-nationale.fr/dyn/17/scrutins/9919 · **HS6 [49]**
39. CCH, art. L. 126-26 à L. 126-33 (DPE) ; L. 126-31 en vigueur depuis le 28/05/2026, L. 126-32 depuis le 02/07/2025. Légifrance LEGISCTA000043967326 · **HS7 [2]**
40. Arrêté du 31/03/2021 relatif au DPE (métropole), version au 22/11/2026 ; annexe 1 modifiée par l'arrêté du 25/03/2024, en vigueur depuis le 01/07/2024. Légifrance JORFTEXT000043353335 · **HS7 [4]**
41. Arrêté du 19/08/2026 (électricité 1,9 → 1,7), JO du 26/08/2026, applicable au 01/01/2027. Légifrance JORFTEXT000054747079 · **HS7 [6] ; aussi HS10 [46]**
42. Service-Public, « Diagnostic immobilier : DPE » (F16096), vérifié le 01/01/2026, encadré « Évolutions du DPE ». service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16096 · **HS7 [9]**
43. Ministère, communiqué sur le facteur de conversion à 1,7, 31/08/2026. ecologie.gouv.fr/presse · **HS7 [11]**
44. Ministère, « Diagnostiqueur immobilier : une profession réglementée », mise à jour du 05/08/2025. ecologie.gouv.fr · **HS7 [21]**
45. Ministère, « Audit énergétique réglementaire », page et FAQ, mise à jour du 03/10/2024. ecologie.gouv.fr · **HS7 [28]**
46. SDES, « Le parc de logements par classe de performance énergétique au 1er janvier 2025 », 12/11/2025. statistiques.developpement-durable.gouv.fr · **HS7 [31]**

SOURCES · 2/2

47. ADEME, Avis sur les performances réelles des pompes à chaleur, réf. 013063, octobre 2025. librairie.ademe.fr · **HS1 [32]**
48. ADEME, L'entretien des pompes à chaleur et des climatiseurs, réf. 012280, octobre 2023. librairie.ademe.fr · **HS1 [30]**
49. ADEME, « Dans quel ordre réaliser des travaux », publié le 22/12/2025. agirpourlatransition.ademe.fr · **HS2 [43]**
50. ADEME, « Tout savoir sur l'isolation », publié le 12/12/2025. agirpourlatransition.ademe.fr · **HS2 [40] ; aussi HS7 [32]**
51. Arrêté du 01/06/2026 modifiant l'arrêté du 06/10/2021, JO du 04/06/2026. Légifrance JORFTEXT000054190669 · **HS8 [2] ; aussi HS11 [49]**
52. economie.gouv.fr, « Installation de panneaux solaires : vous avez droit à des aides ! », 09/11/2026. economie.gouv.fr/particuliers · **HS8 [5]**
53. ADEME, « Les offres de "stockage virtuel" de l'électricité photovoltaïque », 16/06/2026. agirpourlatransition.ademe.fr · **HS8 [18]**
54. Service-Public, panneaux solaires sur un toit (F36798), vérifié le 10/11/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F36798 · **HS8 [36]**
55. Ministère de la Transition écologique, « Le label reconnu garant de l'environnement RGE », mis à jour le 11/06/2025. ecologie.gouv.fr · **HS9 [5]**
56. France Rénov', annuaire des professionnels RGE et sa FAQ (non datés, lus le 22/11/2026). france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels · **HS9 [7]**
57. Loi n° 2025-594 du 30/06/2025 contre toutes les fraudes aux aides publiques, JO, art. 1, 13, 14 et 22 à 27. Légifrance JORFTEXT000051824277 · **HS9 [12]**
58. Code de la consommation, art. L. 224-114 et L. 224-115, en vigueur depuis le 02/07/2025. Légifrance LEGISCTA000051828340 · **HS9 [13]**
59. Arrêté du 23/06/2026, JO du 26/06/2026 ; art. 3 depuis le 26/07/2026, art. 2 et 4 applicables au 01/03/2027. Légifrance JORFTEXT000054311368 · **HS9 [3]**
60. Service-Public, devis et contrat de travaux (F2533), vérifié le 16/10/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2533 · **HS9 [14]**
61. Service-Public, garantie décennale (F2034), vérifié le 10/04/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2034 · **HS9 [15]**
62. Service-Public, démarchage à domicile (F23224), vérifié le 11/08/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F23224 · **HS9 [20]**
63. Service-Public, démarchage téléphonique (F33267), vérifié le 12/08/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33267 · **HS9 [21]**
64. DGCCRF, « Le démarchage téléphonique désormais interdit si vous n'y avez pas consenti », 05/08/2026. economie.gouv.fr/dgccrf · **HS9 [22]**
65. Code de la consommation, art. L. 223-1 (version du 11/08/2026) et L. 223-8 (depuis le 02/07/2025), repris des hors-séries n°3 à n°8. Légifrance LEGIARTI000051830285 · **HS9 [23]**
66. DGCCRF, « Des sanctions plus fortes contre la fraude dans la rénovation énergétique », 19/09/2024 (contrôles 2022-2023). economie.gouv.fr/dgccrf · **HS9 [26]**
67. France Rénov', « Se prémunir contre les fraudes », contact 0 808 800 700 (non datés, lus les 21 et 22/11/2026). france-renov.gouv.fr/fraudes · **HS9 [38] ; aussi HS1 à HS6, HS8**
68. Décret n° 2022-8 du 05/01/2022 (art. R. 171-13 du code de la construction), JO du 06/01/2022, version initiale et notice. Légifrance JORFTEXT000044844392 · **HS10 [1]**
69. Décret n° 2026-863 du 12/09/2026 (chauffage des bâtiments neufs, R. 172-14 ; R. 171-13 depuis le 14/09/2026). Légifrance JORFTEXT000054834875 · **HS10 [2] ; aussi HS1 [36]**
70. economie.gouv.fr, « Lancement de la seconde phase du plan d'électrification », 15/10/2026 (mesures annoncées, lues le 22/11/2026). economie.gouv.fr/actualites · **HS10 [3]**
71. Code de l'environnement, art. R. 224-41-4 à R. 224-41-9 (entretien des chaudières), version en vigueur au 22/11/2026. Légifrance LEGISCTA000020726540 · **HS10 [22]**
72. Code de la santé publique, art. R. 1331-66 à R. 1331-78, en vigueur depuis le 01/10/2023 (décret n° 2023-695), version au 22/11/2026. Légifrance LEGISCTA000047869233 · **HS10 [24]**
73. DGS, Santé publique France et Anses, communiqué sur les intoxications au monoxyde de carbone, Paris, 26/11/2025. santepubliquefrance.fr · **HS10 [40]**
74. Code de l'énergie, art. R. 241-31-1, en vigueur depuis le 01/03/2026 (décret n° 2025-1343 du 26/12/2025). Légifrance LEGISCTA000047651278 · **HS10 [43]**
75. CCH, art. L. 174-1, en vigueur depuis le 25/08/2021 (loi n° 2021-1104). Légifrance LEGIARTI000043977483 · **HS11 [1]**
76. CCH, art. R. 174-22, R. 174-23 et R. 174-26 (depuis le 01/07/2021), R. 174-27 (depuis le 01/10/2021). Légifrance LEGIARTI000043819501 · **HS11 [2]**
77. Arrêté du 10/04/2020, art. 3 (depuis le 15/03/2024) et art. 13 (depuis le 07/09/2025). Légifrance LEGIARTI000052221676 · **HS11 [3]**
78. ADEME, plateforme OPERAT : accueil (version 12.5.18) et FAQ (rubriques jusqu'à 11/2026), lues le 22/11/2026. operat.ademe.fr · **HS11 [4]**
79. CCH, art. R. 185-2, en vigueur depuis le 01/07/2021. Légifrance LEGIARTI000043819587 · **HS11 [6]**
80. CCH, art. R. 175-2 (depuis le 28/12/2025) et R. 175-5-1 (depuis le 09/04/2023). Légifrance LEGIARTI000053216492 · **HS11 [7]**
81. Décret n° 2025-1343 du 26/12/2025, JO du 27/12/2025. Légifrance JORFTEXT000053175245 · **HS11 [8]**
82. Code de l'énergie, art. L. 233-1 et L. 233-4, en vigueur depuis le 01/10/2025. Légifrance LEGIARTI000051560819 · **HS11 [12]**
83. ADEME, fiche d'aide « géothermie de surface, aérothermie ou thalassothermie » 2026, « Aide close », lue le 22/11/2026. agirpourlatransition.ademe.fr · **HS11 [26]**
84. Banque des Territoires (Localtis, d'après l'AFP), suspension du Fonds Chaleur, 03/11/2026. banquedesterritoires.fr · **HS11 [27]**
85. ADEME, « Alerte fraude : des escrocs usurpent l'identité de l'ADEME », mise à jour le 15/11/2026. agirpourlatransition.ademe.fr · **HS11 [58]**
86. PAP 2027 « Cohésion des territoires », programme 135, p. 70 (PDF du 30/09/2026), annexe au PLF 2027. assemblee-nationale.fr · **HS3 [18] ; aussi HS1, HS4, HS5, HS10**
87. Projet de loi de finances pour 2027, n° 3210, déposé le 01/10/2026, et dossier législatif du Sénat lu le 22/11/2026. senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2027.html · **HS11 [63]**

GOZECO MAG

Onze hors-séries pour aller plus loin, chacun avec ses 24 pages et ses sources datées. Gratuits, à lire en ligne.



LES 11 HORS-SÉRIES GOZECO MAG · HIVER 2026-2027

n°1 · Pompe à chaleur
gozeco.fr/magazine-gozeco-pompe-a-chaleur-2026

n°2 · Isolation
gozeco.fr/magazine-gozeco-isolation-2026

n°3 · MaPrimeRénov'
gozeco.fr/magazine-gozeco-maprimerenov-2026

n°4 · Primes CEE
gozeco.fr/magazine-gozeco-primes-cee-2026

n°5 · Financer ses travaux
gozeco.fr/magazine-gozeco-financer-travaux-2026

n°6 · Bailleurs et copropriétés
gozeco.fr/magazine-gozeco-bailleurs-coproprietes-2026

n°7 · DPE et audit
gozeco.fr/magazine-gozeco-dpe-audit-2026

n°8 · Solaire
gozeco.fr/magazine-gozeco-solaire-2026

n°9 · Artisan RGE et arnaques
gozeco.fr/magazine-gozeco-artisan-rge-arnaques-2026

n°10 · Chauffage et ventilation
gozeco.fr/magazine-gozeco-chauffage-ventilation-2026

n°11 · Entreprises et collectivités
gozeco.fr/magazine-gozeco-entreprises-2026

Tous nos guides sur www.gozeco.fr
Informations mises à jour le 22 novembre 2026. Une erreur ?
contact@gozeco.fr

GOZECO

Illustration générée par IA